

tionnels seront distribués par l'intermédiaire des programmes du Ministère, ainsi qu'en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et locaux.

2. a) Le «Guide alimentaire canadien» est une publication éducative d'une page en matière de nutrition, qui a été mise au point conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Depuis 1977, plus de huit millions d'exemplaires du Guide ont été distribués, principalement par l'entremise des ministères de santé provinciaux. En outre, de nombreux organismes développent les renseignements contenus dans le Guide, selon leurs besoins, sous forme de matériel d'enseignement et d'information tel que des brochures, des dépliants et des affiches.

b) Il n'a pas été jugé utile de distribuer le «Guide alimentaire canadien» en même temps que la publication «Mangez mieux, vous irez mieux», étant donné que celle-ci a été conçue surtout pour promouvoir la variété dans l'alimentation préconisée par le Guide. On a inclus le cercle représentant les quatre groupes d'aliments pour rappeler aux jeunes adultes, qui constituent le groupe-cible, les principes du «Guide alimentaire canadien» qu'ils connaissent depuis de nombreuses années. La distribution du Guide aurait augmenté les coûts et fait double emploi.

3. Le dépliant «Mangez mieux, vous irez mieux» s'adresse aux jeunes adultes de 18 à 34 ans. Il vise à les inciter à examiner leurs habitudes alimentaires et à les modifier au besoin, afin de les aider à prévenir les problèmes reliés à l'obésité et à une mauvaise alimentation. Il existe déjà de nombreux programmes à travers le pays qui s'occupent de l'alimentation des enfants, mais peu qui touchent spécifiquement les jeunes adultes. Pourtant, il s'agit d'un groupe qui est susceptible d'influencer les habitudes alimentaires des plus jeunes. Il va de soi que le dépliant sera lu par d'autres personnes, y compris les populations plus âgées, et sera utile à ceux qui consomment trop de sel ou de graisses. D'autres part, le Ministère a mis au point divers programmes en nutrition qui abordent des problèmes comme l'obésité.

4. a) Le dépliant «Mangez mieux, vous irez mieux» fait partie d'un programme national de sensibilisation sanitaire. Il vise à inciter les Canadiens à examiner leurs habitudes alimentaires et à les améliorer. Il s'appuie sur la recherche en nutrition, tant scientifique qu'appliquée, et il a été préparé pour inciter la population à adopter les recommandations en nutrition à l'usage des Canadiens.

b) Le «Guide alimentaire canadien» a été conçu comme une aide pédagogique dans les rapports avec le public ou avec les étudiants. Les travailleurs de la santé, les enseignants, les conseillers, l'industrie alimentaire et les médias s'en servent

La Constitution

pour présenter un message solide et consistant. Il est constamment évalué et révisé, au besoin, selon les progrès de la recherche scientifique et d'évolution des habitudes alimentaires des Canadiens. Il témoigne aussi de la collaboration fructueuse des gouvernements fédéral et provinciaux.

[Traduction]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le président, si la question n° 2732 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[Texte]

LES CADEAUX REMIS À DES REPRÉSENTANTS DE GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Question n° 2732—**M. Beatty:**

1. Depuis le 1^{er} mars 1980, quels cadeaux coûtant plus de \$50 aux contribuables le gouvernement et ses dirigeants ont-ils donnés à des représentants de gouvernements étrangers pour leur usage personnel ou celui de leur famille?

2. Dans chaque cas, a) combien le cadeau a-t-il coûté aux contribuables, b) à qui l'a-t-on donné, c) qui l'a remis et quand, d) pourquoi?

3. Quelle est la politique du gouvernement au sujet des cadeaux payés par lui et remis à des représentants de gouvernements étrangers et comment en informe-t-on les hauts fonctionnaires canadiens?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social) propose: